Jusqu’à présent, je me suis abstenu de prendre une position ferme sur le sujet qui nous occupe, privilégiant un rôle d’animateur. Mais devant les candidats au groupe qui n’ont pas pris la peine de se connecter après leur enregistrement, j’ai estimé qu’il fallait faire avancer le « schmilblick ».

Ainsi, je voudrais émettre ici quelques synthèses de ce que j’ai pu lire, émettre d’autres idées et couper les pattes à certains canards.

A part Jean, personne n’a pris de position tranchée sur l’une des 4 pistes proposées. Il marque sa préférence pour le maintien de la structure actuelle, mais sans faire de propositions pour une amélioration du nombre de pratiquants. La création d’une scission entre amateurs et professionnels, idée déjà émise lors de l’AG de septembre 2020 par le comité régional, me paraît contraire à l’évolution structurelle de tous les sports dans notre pays. Même si je reconnais que les flux financiers privilégient les élites, elles sont nécessaires pour inciter les « quidams » à pratiquer. Cela s’est vérifié en tennis avec Kim et Justine, en athlétisme avec Kim Gevaert et Nafissatou Thiam, en tennis de table avec Jean-Michel Saive, … Ces champions ont permis une flambée des inscriptions dans les clubs de leur discipline (l’exemple des échecs est d’une autre nature que je pourrais approfondir mais qui n’a pas sa place ici pour ne pas allonger ce texte) mais je reconnais que sans médiatisation de la discipline, leur influence aurait été négligeable. C’est donc un point important à rencontrer au plus tôt quelle que soit la piste suivie.

Il faut se souvenir qu’une fédération sportive regroupe des clubs et qu’elle octroie des licences. Cela signifierait que les clubs actuels n’accueilleraient plus que des amateurs, laissant les élites à la FRBB. **Les clubs devraient donc choisir et se désaffilier de la FRBB**. Quant aux élites présentes chez nous, ils devraient les quitter pour former un autre club puisque la FRBB n’est constituée statutairement que de clubs et non d’individus. C’est donc un élément de division et non de promotion.

Devant ce fait, deux solutions s’offrent aux clubs :

* Avec des accords à plusieurs, ils organisent des compétitions entre eux. Le problème qui va se poser est celui du handicap à octroyer. Mais l’exemple du BBB est envisageable (un tournoi interne est organisé avec une méthode de promotion qui lui est particulière).
* La création d’une fédération amateur veut dire une cotisation, des conditions d’admission, des règlements sportifs, … sous la forme d’une ASBL ou d’une association de fait. Cette dernière structure est « passée de mode » et est même dangereuse pour les membres. Je pourrais faire une comparaison juridique entre les deux, mais cela peut faire partie d’un autre débat. Je signalerai juste qu’en association de fait, les membres et leurs participants sont solidairement responsables pénalement, financièrement et moralement).

Réginald a évoqué les termes « faire partie de l’ADEPS ».

Pour avoir participé à la structure de l’Etat, je peux dire qu’on ne fait pas partie de l’ADEPS ! Il s’agit en fait de l’Administration de l’Education Physique et du Sport de la Communauté Wallonie-Bruxelles (anciennement appelée Communauté française de Belgique). Et cette communauté ne reconnaît pas de sport, elle reconnaît des fédérations ou des associations sur base d’un avis du Conseil supérieur des Sports. L’ADEPS est donc un organe administratif qui exécute les décisions de la Communauté.

Quid de la reconnaissance du billard par la Communauté ?

Comme écrit plus haut, la Communauté ne reconnaît pas un sport mais bien

* une fédération sportive, **ou**
* une fédération sportive non compétitive **ou**
* une fédération sportive handisport**ou**
* une association sportive multidisciplinaire **ou**
* une association sportive handisport de loisir

qui est organisée exclusivement sur son territoire. Ainsi, elle ne reconnaît pas les fédérations nationales, contrairement au COIB (qui ne reconnait pas les organisations régionales ou communautaires).

«Fédération sportive»: toute association de cercles qui vise l'organisation d'un sport ou de disciplines sportives associées ou affinitaires et qui, à ce titre, a pour but de proposer une offre sportive appropriée tant à la pratique de loisir que de compétition de tout niveau, ainsi qu'à chaque tranche d'âge et à chaque type de pratiquant et de contribuer ainsi à l'épanouissement et au bien-être physique, psychique et social de ses membres;

Pour être reconnue une fédération doit être constituée

* en asbl
* **OU** être dirigée par un conseil d’administration composé au minimum de sept administrateurs élus par l’assemblée générale de la fédération ou de l’association avec un maximum de 80% de membres du même sexe.

D’autre part, selon un avis autorisé recueilli, la reconnaissance serait subordonnée à la création d’une association dans la Communauté flamande (ce qui ne devrait pas trop poser de problèmes puisque Sport voor Vlaanderen estime que ce sont les francophones qui bloquent) et d’un accord avec la fédération nationale, si elle existe.

Ces différents points devraient faire l’objet d’avis et de prise de position par les membres du groupe de réflexion.

Enfin, je n’ai pas encore lu de propositions quant à la promotion de notre sport afin de lui éviter les soins palliatifs, que ce soit en gardant la structure actuelle ou en préconisant l’une des pistes précitées. Comme le disait Réginald dans son premier post : « Etant donné la moyenne d’âge, à l’échéance de 2030, il n’y aura plus de joueurs, ils seront morts. ».

Je souhaiterais plus de participation de la part de personnes qui ont volontairement (j’espère que c’est le cas) postulé pour faire partie de ce groupe de réflexion.